

► ASSURCOPRO, ASSURANCES IMMOBILIÈRES

« L'ENGAGEMENT D'UN SERVICE PERSONNALISÉ »

Vincent MANCEL et Olivier SCEMAMA, dirigeants des cabinets ASSURCOPRO/PROPERTYCOVER et LMS ASSURANCES, nous expliquent en quoi consiste leur activité. Créé en 1927, le groupe s'est spécialisé dans l'assurance des risques immobiliers pour devenir aujourd'hui l'un des principaux courtiers immobiliers français.

Pouvez-vous nous rappeler les spécificités de votre offre et les grandes orientations de votre société ?

Nous proposons un ensemble de contrats et de services pour couvrir les risques immobiliers. Nos clients sont les administrateurs de biens, les syndicats de copropriété, les investisseurs institutionnels, les gestionnaires d'actifs et, bien sûr, les propriétaires de foncières familiales. Nous négocions sur le marché les meilleures conditions de garanties pour assurer les biens et les responsabilités liés :

- aux immeubles à usage d'habitations, de commerces et / ou mixtes
- aux immeubles de bureaux avec les garanties spécifiques « Green Cover » si HQE.
- aux grands ensembles
- aux centres commerciaux
- aux hôtels, entrepôts, logistiques...

Grâce à une vaste gamme de produits, nous apportons des services nouveaux et efficaces à nos clients. En plus de nos « contrats immeubles » enrichis d'intercalaires d'extension de garanties très étendues avec Assurim et AssurimNeuf, nous répondons aux besoins des copropriétaires et des professionnels qui les administrent par des services spécifiques tels que la protection juridique avec AssurLitiges, la couverture du bailleur avec AssurBailleur, ou encore la couverture du conseil syndical avec AssurCS.

Les administrateurs de biens, notamment les syndicats, ont le sentiment que les sinistres prennent de plus en plus de temps. Fort de ce constat, quels sont les services qu'un cabinet spécialisé comme le votre peut apporter à sa clientèle ?

Notre objectif est double : il s'agit de faciliter la gestion d'un sinistre tout en faisant gagner du temps à notre client. Pour y parvenir, nous dédions un gestionnaire sinistre décisionnaire à chaque cabinet. Ce gestionnaire sinistre est un collaborateur aguerri, il est doublé pour tenir compte des visites en clientèle, des formations permanentes et des RTT. Il a pour mission d'assister le client, de s'adapter à sa gestion, de mettre en place des circuits d'échange - par exemple sur Internet - entre toutes les parties, y compris le réseau d'experts sélectionnés pour leur réactivité. Régulièrement, il visite le collaborateur du syndicat, dossiers en main pour faire le point des sinistres en cours, permettant ainsi un règlement ultra rapide. En outre, nous organisons constamment des séances de formation et d'information concernant la gestion des sinistres, les différentes conventions d'assurances, ou tout sujet qui préoccupe.

Quelques mots concernant la qualité des contrats d'assurances, quels sont les critères que vous retenir dans le choix des garanties proposées à vos clients ?

Vous faites bien d'évoquer ce point. En effet, un contrat n'égale pas un autre contrat ! Notre démarche repose sur le respect de trois objectifs indissociables :

- 1) Un service de proximité réactif et irréprochable dans le suivi des dossiers
- 2) Des contrats dont les garanties sont extrêmement étendues et enrichies d'intercalaires



d'extension spécifiques permettant de prendre en charge tout ou partie des sinistres habituellement non couverts ou partiellement.

- 3) Un rapport qualité-prix négocié auprès des principales compagnies, qui nous permet de proposer une solution adaptée et mieux disant dans plus de 94% des cas soumis.

ASSURCOPRO a conçu un programme spécifique qui a reçu un écho favorable de la part des conseils syndicaux, cela est suffisamment rare pour le souligner !

Pouvez-vous en dire quelques mots ?

Il s'agit du plan de protection des membres du conseil syndical, « AssurCS ». Ce dispositif complètement novateur couvre les membres du conseil syndical en cas d'accident corporel durant leurs missions et activités engagées pour faciliter le bon fonctionnement de la copropriété. AssurCS vient compléter les extensions prévues dans nos intercalaires qui englobent la R.C. du Conseil Syndical, la R.C. Travaux Urgents, la R.C. « petits travaux » etc... ■

[FICHE D'IDENTITE]

ASSURCOPRO IDF
33, rue Marbeuf
75008 PARIS
Tél. : 01 47 27 07 07
www.assurcopro.fr

ASSURCOPRO / LMS ASSURANCES
35, rue Rossini
06011 NICE CEDEX 1
Tél. : 04 97 030 500
www.assurcopro.fr